

# La Une

# Midi Libre



La liste des contrôles de vitesse organisés samedi dans la région  
► Deuxième cahier p. 3

0,90 € - N° 23107 - www.midilibre.com

BÉZIERS

VENDREDI 6 février 2009



Photo AFP

## Un Sarkozy plus social pour rassurer les Français

LE POINT FORT

DEUXIEME CAHIER P. 1

## BÉZIERS Antennes relais : l'inquiétude se propage

- ➔ Le mouvement de contestation engagé contre une antenne de 42 mètres de hauteur installée à Fonsérannes prend de l'ampleur
- ➔ D'autres comités de quartiers ont vu le jour autour du même phénomène dans la ville
- ➔ Les opposants sont regonflés par l'arrêt de la cour d'appel de Versailles qui oblige Bouygues à démonter une antenne relais dans le Rhône



Photo Olivier GOT

Les opposants demandent l'application du principe de précaution, notamment pour cette antenne de 42 mètres implantée à Fonsérannes.

BÉZIERS

PREMIER CAHIER P. 2

EXCLUSIF

## Le maire de St-Cyprien parle Jacques Bouille : « Ne vendez pas les œuvres d'art »



Ph. ROUAH

DEUXIEME CAHIER P. 2

DEUXIEME CAHIER

## Reçus après la tempête Les élus déçus par les mesures



Photo Ph. D.

SOCIÉTÉ P. 4

## Pour le petit commerce "Mam" en guerre contre les braquages

FRANCE P. 6

## Rugby / Il quitte Montpellier Picamoles s'explique

MIDI SPORTS P. 10

**FESTIVAL DE DANSE à LLORET DE MAR**

**DÉPART RÉGIONAL Du 19 au 22 mars 2009**

Du 19 au 22 mars, venez découvrir à Lloret Olympic de Lloret de Mar au rythme des valises, piscines, massages, chorégraphes d'élite et de spectacles avec FORCHESSE de FRANCIS FENDER.

**BAL 3 FOLIES PAR JOUR**

**Tour de chant de FRANKY COFFY en hommage à Luis Mariano et Francis Lopez.**

**Spécialité avec des réalisateurs de qualité.**

**250€** Séjour 4 jours/3 nuits

\*Conditions de vente et renseignements complémentaires, voir brochure

• AGDE 0826 825 434  
• ALES 0826 825 288  
• BAGNOLS 0826 825 302  
• BEZIERS 0826 825 303  
• MENDE 0826 825 316  
• MILLAU 0826 825 318  
• MONTPELLIER :

**Aéroport** 0826 825 315  
**Le Triangle** 04 67 58 00 24  
**Grand Rue** 04 67 63 72 72  
**République** 04 67 92 88 16  
**Auchan/Piscine** 04 99 52 85 85  
**La Cité/Roya U** 0826 825 509

• NIMES :  
**Ville Active** 0826 825 327  
**Centre** 0826 825 328  
**Arènes** 0826 825 328  
**SETE** 0826 825 331

**Midi Libre voyages**  
www.midilibrevoyages.com

**ROQUEBRUN**  
Dimanche 8 février 2009

**18<sup>e</sup> Fête du mimosa**

9 h 00 : ouverture de la foire artisanale et produits du terroir (130 exposants).  
9 h 30 : messe avec bénédiction du mimosa.  
12 h 00 : restauration sur place.  
15 h 00 : départ du Corso, thème : « La maîtrise de l'air ». 7 chars accompagnés de bandes et pénaes + minettes de Roujan, Buffalo et Fontaine au vin (à boire avec modération)

**OUVERTURE TOUTE LA JOURNÉE DU JARDIN MEDITERRANÉEN ET DE LA CAVE "LES VINS DE ROQUEBRUN"**

*À l'occasion de cette manifestation, la cave de Roquebrun propose 2 points de vente et dégustation dans le centre du village.*

Vente de mimosa au profit de l'association organisatrice.

DES MINIBUS ASSURENT DES NAVETTES GRATUITES ENTRÉE PARKING VILLAGES (AR).  
Les organisateurs ne répondent pas des accidents corporels et matériels.  
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

Renseignements : Office de tourisme, 04.67.89.79.97  
• Cave, 04.67.89.64.35 • Jardin, 04.67.89.55.29.  
• Organisation : Les amis des moulins

M 0274 - 206 - 0,90 € - 0



# Téléphonie **Antennes relais :** **une inquiétude contagieuse**

**Le principe de précaution** revient sur le devant de l'actualité. Et ce n'est pas pour déplaire à MM. Foulon et Goupille, représentants de l'association du comité Arènes sud et du collectif Montimaran contre les antennes relais. La condamnation, avant-hier, de l'opérateur Bouygues par la cour d'appel de Versailles à démonter une antenne relais à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), installée à quelques mètres de maisons d'habitation, renforce les arguments de leurs revendications (lire *Midi Libre* du 3 janvier).

Dans un de leur dernier courrier en réponse au sénateur-maire (lire ci dessous), il réitère leur demande de prise en compte : « *Des implantations qui sont situées en zones dites "sensibles", écoles, maisons de retraite, piscine, salles de sport, habitations et immeubles en proximité immédiate ; ce qui doit inciter à des précautions supplémentaires compte tenu de la présence d'un pourcentage important de personnes équipées d'appareils d'assistance médicale : pacemakers ; défibrillateurs ; pompes à insuline.* »

L'inquiétude gagne d'autres secteurs de la ville. A la suite d'un reportage sur le sujet diffusé sur *France 5* à la mi-janvier, un collectif s'est créé au lotissement "Les balcons de Fonsérans". Il a rejoint ceux de Montimaran et des Arènes sud. Sa représentante, Catherine Serin, explique : « *Depuis 1991, nous avons une anten-*



C'est cette antenne de 42 mètres, à proximité du lotissement, qui est l'objet du scandale. Photo Olivier GOT

*ne de 42 m à proximité. En 10 ans, sur les 17 parcelles, 3 personnes sont décédées des suites de cancers ; 2 d'infarctus ; une personne a une sclérose en plaque ; une autre souffre de déficiences immunitaires et encore une autre de troubles du sommeil et de maux de tête.* » Attention, souligne la nouvelle adhérente, « *soit nous sommes des cobayes, soit cela n'a rien à voir avec l'antenne mais on veut savoir.* »

Le jugement rendu pour le cas de l'antenne de Tassin se base sur le fait que l'opérateur a « *exposé les familles à un risque sanitaire.* » Selon un

courrier du 26 janvier de la direction de l'environnement de la mairie de Béziers adressé à M. Foulon : « *Il n'existe pas de risques avérés pour la san-*

## Le collectif "Les balcons de Fonsérans" a rejoint les opposants

*té publique, liés à une exposition de la population aux ondes électromagnétiques émises par les antennes relais de téléphonie mobile.* » Le débat

reste entier et les experts des deux bords n'ont pas fini de présenter des études.

Ce que veulent les représentants des opposants, c'est avant tout que soit appliqué sur la ville le fameux principe de précaution. Et lorsque le maire, toujours par courrier, écrit : « *De nombreuses communes rurales des Hauts-Cantons réclament des relais pour avoir accès à la téléphonie mobile* », ils répondent : « *Il n'est pas question de remettre en cause l'utilisation des portables mais inciter à la prudence et à des actions responsables.* » ●

**Emmanuelle BOILLOT**

## Les opposants « agacés » par les courriers du maire

« *La réponse du sénateur-maire est à la limite de la désinformation.* » Le collectif Montimaran et le comité de quartier Arènes sud (lire ci-dessus), représentés par

MM. Goupille et Foulon, sont « *agacés* » par la réponse nominative que chaque signataire de la pétition contre les antennes relais a reçue à son domicile.

« *Raymond Couderc rabâche toujours la même chose. Dans son courrier du 8 janvier, il persiste à faire référence au décret de 2002 alors qu'il a été abrogé par celui de 2006 qui limite la puissance des ondes émises à 3 volts / mètre.* » Les opposants voudraient aussi avoir les références des « *200 étu-*

*des* », citées par le maire dans son courrier, qui concluent que « *l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations ne pouvait être retenue.* »

Les "anti-antenne relais" poursuivent : « *Il faudrait qu'il arrête de botter en touche. Ces antennes doivent être mises aux normes et contrôlées par des indépendants, ne serait-ce qu'au nom du principe de précaution.* »

Le fait que les assureurs se

désengagent des opérateurs ne fait que renforcer la suspicion. MM. Goupille et Foulon demandent d'ailleurs au maire : « *D'exiger de la part des opérateurs une attestation qui précise l'étendue de leurs polices d'assurance, ainsi que la liste des exclusions de ces polices ; de vérifier qu'ils sont en mesure de fournir des attestations d'innocuité sanitaires de leurs installations.* »

Les opposants sont en attente de réponses très, très précises. ●



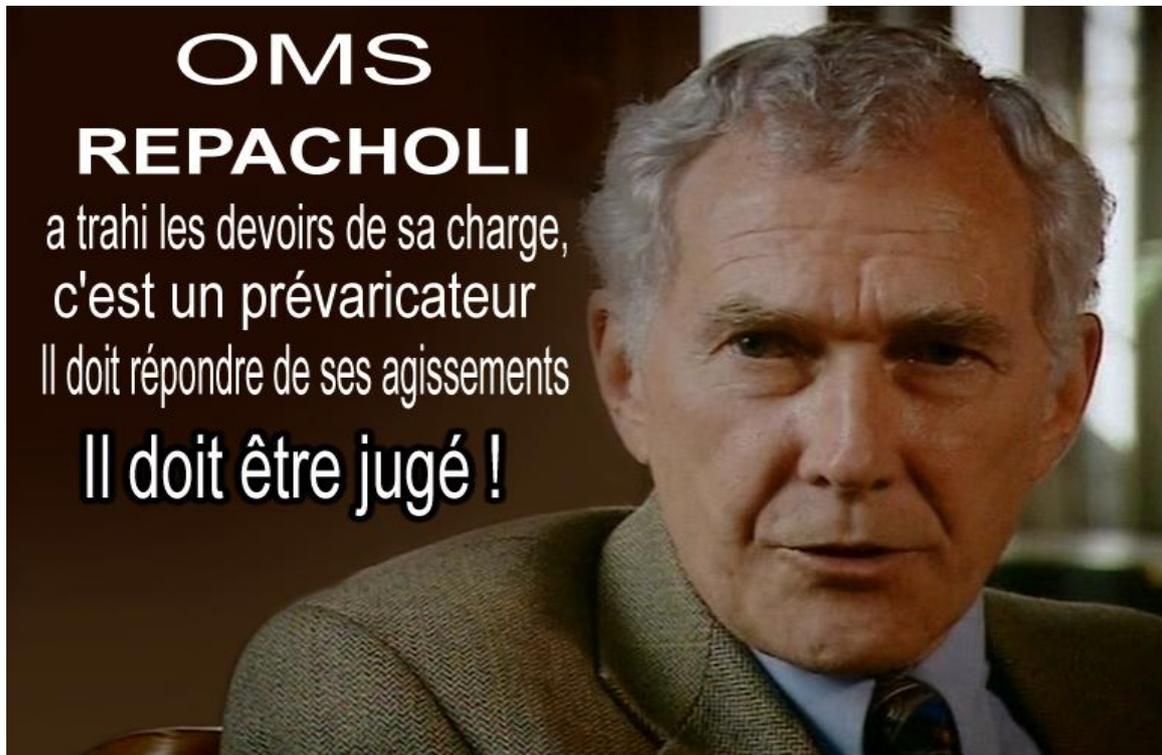
TGI de NANTERRE  
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.  
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\)](#): [[Dossier Arrêt Cour Appel Versailles](#)]

**"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.**

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles..."



Télécharger et diffuser sans modération sur internet la photo de ce prévaricateur inféodé aux industriels des télécoms dans le cadre de ses fonctions à l'OMS et l'ICNIRP.

Nous souhaitons que cet homme, M. Repacholi  
ex.de l'OMS [[Dossier](#)] et ex. Président-fondateur de l'ICNIRP soit jugé,  
car c'est un prévaricateur, il a trahi les devoirs de sa charge.

Nous considérons que la Direction Générale de l'OMS est coresponsable en n'ayant pas pris les dispositions qui s'imposaient conformément aux statuts de l'organisation.

Les représentants des entités nationales (bailleurs de fonds)  
au sein des instances de l'OMS ont aussi leur part de responsabilité.

Nous devons plus que jamais faire acte de salubrité publique en allant à l'essentiel,  
c'est-à-dire engager des procédures en justice afin que soit dénoncé et changé  
la réglementation opposable (61 V/m !!) issue notamment des recommandations de l'OMS.

Essayer de rendre au mieux la téléphonie mobile compatible  
avec la santé humaine

**[c'est faire adopter le standard BioInitiative 0,6 V/m.](#)**

Signer la pétition pour soutenir les résolutions du consortium  
scientifique BioInitiative sensibilise les Autorités et permettra à  
plus ou moins long terme de faire baisser votre exposition  
aux rayonnements électromagnétiques.

Avec cette action, vous protégerez aussi vos enfants et votre entourage.

